

COMMUNE DE BARTENHEIM**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 JUILLET 2024 A 19H00****PUBLIE LE :****ORDRE DU JOUR****POINT 01 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE****POINT 02 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 26 MARS 2024****POINT 03 – FINANCE**

- 03-01 Location de la salle multifonctionnelle et de la salle des fêtes – modifications charges
- 03-01-01 Principe des locations
- 03-01-02 Salle des fêtes de Bartenheim-la-Chaussée
- 03-01-03 Salle multifonctionnelle de l'Espace 2000

POINT 04 – ADMINISTRATION

- 04-01 Baux de chasse
- 04-01-01 Bail de chasse lot 01 – nomination d'un garde-chasse particulier
- 04-01-02 Bail de chasse lot 02 – nomination d'un garde-chasse particulier
- 04-01-03 Bail de chasse lot 03 – nomination d'un garde-chasse particulier
- 04-02 Ressources humaines
- 04-02-01 Prolongation de la Convention de participation Prévoyance et révision des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2025
- 04-02-02 Protection sociale complémentaire – participation prévoyance – montant et indexation
- 04-02-03 Information sur la transmission au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Lignes Directrices de Gestion

POINT 05 - URBANISME

- 05-01 Porter à connaissance du compte-rendu annuel du concessionnaire de la ZAC du Hattel
- 05-02 Information sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs de Logements Sociaux de Saint-Louis Agglomération

POINT 06- DIVERS**PRESENTS****M. Le Maire**

Bernard KANNENGIESER

MM. les Adjoints

Marie-Rose SCHOLER

Jean-Luc MADER

Chantal KIENLEN

Ariel BISSELBACH

Ariane RINQUEBACH

Pascal OTT

Marie-Christine BROGLIE

Dominique SCHITTLY

MM. les Conseillers Municipaux

Patrick CAPON

Nathalie KRASNOPOLSKI

Silvana GONZO

Matthieu SCHOCH

Céline CHRISTE-SOULAGE

TL BV

Laetitia HOLDER
Luc BOSTAETTER

VOTES PAR PROCURATIONS

Mme Fabienne JAECK, conseillère municipale, qui a donné procuration à M Bernard KANNENGIESER, Maire

M Patrick LUDWIG, conseiller municipal délégué, qui a donné procuration à Mme Marie-Christine BROGLIE, adjointe au maire

Mme Laetitia GSELL, conseillère municipale, qui a donné procuration à M Jean-Luc MADER, adjoint au maire

Mme Christelle NAAS, conseillère municipale, qui a donné procuration à M Dominique SCHITTLY, adjoint au maire

M Gilbert HARNIST, conseiller municipal, délégué qui a donné procuration à Mme Chantal KIENLEN, conseillère municipale

M Jérôme NOEGLENN, conseiller municipal, qui a donné procuration à Mme Laetitia HOLDER, conseillère municipale

ABSENTS EXCUSES

M Sébastien BLANCHARD
M Philippe KIELWASSER

ABSENTS NON EXCUSES

M Hubert KIRCHHOFFER
Mme Alexandra GEISS-NOBEL
M Joris THURHNERR

SECRETARE

Directeur Général des Services

M. Tugdual LAOUENAN

Le quorum étant atteint (16 membres sur le nombre de 14 minimum) M. Le maire ouvre cette séance de travail à 19h à la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

POINT 01 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner M Tugdual LAOUENAN, directeur général des services de la mairie de Bartenheim, en qualité de secrétaire du conseil municipal pour cette séance du conseil.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 02 - PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 05 MARS 2024

Vu la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements applicable à compter du 1er juillet 2022

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 a été transmis in extenso à tous les conseillers. Le conseil municipal en prend acte.

TL BV

POINT 03 – FINANCE**03-01 Locations de la salle multifonctionnelle et de la salle des fêtes – modifications charges**03-01-01 Principe des locations

Vu la délibération point 03-15 du 4 avril 2023 portant sur les mesures à prendre pour répondre à la crise énergétique

Considérant la relative baisse des coûts de l'énergie constatée pour cette année

Considérant la demande de locations de salles

La municipalité a débattu sur la question de permettre de nouveau la location de la salle multifonctionnelle à l'Espace 2000 et de la salle des fêtes de la Chaussée en mode normal sans restriction de chauffage. Le conseil municipal est invité à débattre du principe de la remise en location sans restriction tout en appliquant une mise à jour des tarifs des charges sans toucher aux tarifs de location eux-mêmes et avec un changement des dates d'effet. Si le conseil en est d'accord, alors il sera proposé à l'approbation du conseil les deux points suivants.

Décision du conseil municipal : A l'unanimité, le conseil municipal décide de remettre en location les salles ci-dessus visées avec des montants de charges remis à jour.

03-01-02 Salle des fêtes de Bartenheim la Chaussée

Vu la délibération point 03-01-01 du 20 septembre 2022 portant modification des tarifs

Vu la délibération point 03-01-01 portant sur le principe de la reprise des locations de salles

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la mise à jour du montant des charges des locations de la salle des fêtes par rapport aux coûts de l'énergie. Une analyse financière a été faite par rapport aux consommations réelles énergétiques pour fixer le montant des charges.

Les montants des charges seraient les suivants :

- **du 15 octobre au 15 avril** : 100 € de charges par location,
- **du 16 avril au 14 octobre** : 50 € de charges par location

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-01-03 Salle multifonctionnelle de l'Espace 2000

Vu la délibération point 03-02 du 4 mai 2022 portant mise à jour des tarifs de location de la salle multifonctionnelle

Vu la délibération point 03-01-01 portant sur le principe de la reprise des locations de salles

Considérant la demande de locations en période hivernale de la salle multifonctionnelle

Considérant les prix encore élevés de l'énergie pour l'hiver 2024-2025

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la mise à jour du montant des charges selon les indications suivantes :

- **du 15 octobre au 15 avril** : 400 € par location si demande de température **à 20°**
270 € par location si demande de température **à 16°**
- **du 16 avril au 14 octobre** : 120 € par location

Ce qui donnerait le tableau suivant, des tarifs de locations et charges :

TL 3d

1. SOIREES PUBLIQUES	
Locations (salle entière) :	
- Personnes de la Commune	450 €
- Professionnels de la Commune	550 €
- Personnes extérieures	1100 €
Charges diverses dans tous les cas (chauffage, eau, électricité) :	
<i>Du 15/10 au 15/04</i>	
<i>Salle chauffée à 20°</i>	<i>400 €/location</i>
<i>Salle chauffée à 16°</i>	<i>270 €/location</i>
<i>Du 16/04 au 14/10 :</i>	<i>120 €/location</i>

2. OCCUPATION SPORTIVE	
2.1 Organisation d'un tournoi à titre privée de l'association	
Locations (salle entière)	
- la journée :	100 €
Charges diverses dans tous les cas (chauffage, eau, électricité) :	
<i>Du 15/10 au 15/04 :</i>	
<i>Salle chauffée à 20°</i>	<i>400 €/location</i>
<i>Salle chauffée à 16°</i>	<i>270 €/location</i>
<i>Du 16/04 au 14/10 :</i>	<i>120€/location</i>
2.2 Organisation d'une compétition sportive officielle d'une fédération délégataire en salle multifonctionnelle	
Locations (salle entière)	
Exonération de frais de location et des charges correspondantes Seules les prestations annexes sont payantes (cuisine, sono, mobilier...)	0 €

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-02 Subventions communales

03-02-01 Subvention activités culture loisirs divers

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver le tableau de subvention pour le domaine culture loisirs divers indiquant le montant et le destinataire, sachant que le crédit correspondant est inscrit au compte 65748 ;
- 2°) de l'autoriser à la verser selon le tableau ci-dessous :

Subvention c/65748 – Autres personnes de droit privé		
Fonction	Bénéficiaires	Montant
024	Gamelle Pour Tous 68	100,00 €
TOTAL		100,00 €

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

TL Buh

03-02-02 Subvention scolaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- 1) d'approuver le tableau de subvention pour l' établissement scolaire détaillé ci-dessous, indiquant le montant et le destinataire, sachant que le crédit correspondant est inscrit au compte 657364 ;
- 2) de l'autoriser à la verser selon le tableau ci-dessous

Subvention c/ 657364 - Caisse des écoles		
Fonction	Bénéficiaires	BP 2024
222	Lycée Jean Mermoz – Saint-Louis (Séjours à Paris, en Auvergne et en Alsace)	361,00
TOTAL EN €		361,00

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 04 – ADMINISTRATION**04-01 Baux de chasse**04-01-01 Bail de chasse lot 1 - nomination de garde-chasse particulier

L'association de chasse « Les chasseurs du Schneckenberg » représentée par son Président Arnaud VLYM, locataire du lot de chasse n°1, sollicite l'avis du conseil municipal pour la désignation de Monsieur Pierre SCHUTZ comme garde-chasse.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de donner un avis favorable à la nomination de Monsieur Pierre SCHUTZ en tant que garde-chasse particulier
- de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette désignation.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-01-02 Bail de chasse lot 2 – nomination de garde-chasse particulier

Monsieur Fabrice DI BIASE, locataire du lot de chasse n°2 porte à la connaissance du conseil municipal pour avis la désignation du garde-chasse suivant : Monsieur Jules DI BIASE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de donner un avis favorable à la nomination de Monsieur Jules DI BIASE en tant que garde-chasse particulier
- et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette désignation.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-01-03 Bail de chasse lot 3 – Nomination d'un garde-chasse particulier

L'association de chasse « Les chasseurs du Muriberg » représentée par son Président Thomas DE COURTEN, locataire du lot de chasse n°3 porte à la connaissance du conseil municipal pour avis la désignation du garde-chasse suivant : Monsieur Jean-Paul MEYER.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de donner un avis favorable à la nomination de Monsieur Jean-Paul MEYER en tant que garde-chasse particulier
- et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette désignation.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-02 Ressources humaines

04-02-01 Prolongation de la Convention de participation Prévoyance et révision des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2025

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, art. L 827-1 et L 827-7 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du 13 février 2024;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 26 mars 2024 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin aux collectivités adhérentes à la convention de participation

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 6 ans, avec possibilité d'être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée maximale d'un an.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Depuis la signature de cette convention, le contexte réglementaire a évolué avec l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

La réforme de la protection sociale complémentaire n'est pas finalisée et certaines mesures législatives et réglementaires sont encore à venir. Les publications sont attendues pour le 2^{ème} semestre 2024.

TL 34

Dans ce contexte, il n'est pas possible d'engager une consultation pour le 1^{er} janvier 2025.

Dans cette attente et pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations en matière de protection sociale complémentaire prévoyance au 1^{er} janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, après consultation du Comité Social Territorial, de prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Le compte de résultat établi fin janvier 2024 fait apparaître un rapport S/P (sinistres/primes) toujours dégradé à 1,28. Le déficit cumulé sur les 5 premières années de la convention est de 2 millions d'euros.

Une analyse précise du compte de résultat fait apparaître que le déficit est porté principalement par le risque incapacité (S/P = 2,5 – déficit cumulé sur 5 ans de 4,6 M€).

Relyens estime qu'avec ces éléments, pour obtenir un taux d'équilibre, il conviendrait d'appliquer une majoration de 65 % sur la formule de base (incapacité/invalidité/perte de retraite).

Ce constat amène l'assureur à demander une revalorisation des taux de 15 % au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de

1°) prendre acte de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025.

2°) prendre acte des nouveaux taux de cotisation applicables au 1^{er} janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2024	Taux au 01/01/2025
Incapacité	95 %	0,82 %	0,94 %
Invalidité	95 %	0,44 %	0,51 %
Perte de retraite	95 %	0,62 %	0,71 %
Décès / PTIA	100 %	0,34 %	0,34 %

3°) de l'autoriser lui ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-02-02 Protection sociale complémentaire - participation prévoyance – montant et indexation

Vu la délibération point 04-01 du 10 décembre 2012

Vu la délibération point 06-01 du 18 septembre 2018

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le montant de la participation de la commune pour la protection sociale complémentaire, risque prévoyance n'a pas évolué depuis 2012, fixé à l'époque à 20 € par mois. Il propose au conseil municipal de la fixer à 26 € à compter du 1^{er} août 2024 et de la faire évoluer annuellement en fonction de la variation du plafond de la Sécurité Sociale. Le montant de cette aide sera plafonné au montant mensuel de la cotisation payée par l'agent.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-02-03 Information sur la transmission au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Lignes Directrices de gestion

Il est rendu compte au conseil municipal, que les lignes directrices de gestion ont été établies et transmises pour approbation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, respectant en cela la loi

TL 3/4

demandant qu'à partir de janvier 2021 soient établies ces LDG servant de support et de base légale aux décisions individuelles en la matière.

Ces LDG établissent les règles pour les décisions de ressources humaines en matière de promotion et d'avancement. C'est un des éléments de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

POINT 05 – URBANISME

05-01 Porter à connaissance du compte rendu annuel du concessionnaire de la Zac du Hattel

Madame Marie-Rose SCHOLER adjointe à l'urbanisme informe le conseil municipal que le compte-rendu annuel d'activité du concessionnaire de la ZAC du Hattel a été transmis aux conseillers municipaux pour qu'ils en prennent connaissance.

05-02 Information sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs de Logements Sociaux de Saint-Louis Agglomération

Madame Marie-Rose SCHOLER adjointe à l'urbanisme informe le conseil municipal qu'il a reçu pour information le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs de Logements Sociaux de Saint-Louis Agglomération.

POINT 06 – DIVERS

Interventions

Point 03-01-03 Mme Céline CHRISTE-SOULAGE demande quand les travaux de chauffage débiteront à l'espace 2000. M Jean-Luc MADER adjoint aux travaux répond qu'ils sont prévus en deux tranches avec un démarrage à l'automne.

Divers. M le Maire demande aux conseillers de répondre rapidement aux mails transmis par les services pour ne pas retarder les organisations d'événements et procédures officielles (accueil landais, élections). Il informe le conseil que le parking public rue de la Croix sera réservé à partir de la rentrée aux enseignants. Mme Silvana GONZO demande que la signalisation au sol soit reprise sur les voiries car beaucoup de marquages commencent à disparaître. Elle trouve qu'il manque de la décoration JO au centre-ville. Il lui est répondu qu'il y a eu beaucoup d'activités autour de ce thème avec les enfants, notamment les primaires ont fini 1^{er} à la semaine du triathlon olympique. Elle trouve que le cimetière a trop de mauvaises herbes. Le secrétaire de séance répond que la commune n'a plus le droit d'y utiliser d'herbicide chimique, il faudrait que les titulaires d'emplacements nettoient leurs concessions et les abords immédiats. Luc BOSTAETTER rappelle que de plus en plus de collectivités plantent de l'herbe rase dans les cimetières.

M Ariel BISSELBACH adjoint donne les détails du programme des semaines de juillet Atout Sport 2024. Il y a entre 30 et 50 jeunes participants chaque semaine. Un séjour en Croatie est également prévu du 24 au 31 août, pour le moment il y a 23 inscrits (sur 25 places disponibles).


Mme Marie-Rose SCHOLER 1^{ère} adjointe informe le conseil municipal que la SEM CITIVIA a rendu son bilan d'étude sur le projet de résidence seniors, la commission ad hoc se réunira le 30/07 pour faire le point. Elle annonce que le chantier de la pose de panneaux photovoltaïques sur le dépôt des sapeurs-pompiers pour alimenter partiellement la mairie est quasiment achevé. Il ne reste plus que le consuel et la réception de travaux à prononcer. L'appel à candidatures des architectes pour la mission de maîtrise d'œuvre a été lancé pour l'extension et la rénovation de l'accueil périscolaire.

M Luc BOSTAETTER intervient en tant que médecin exerçant à la Maison de Santé Pluridisciplinaire pour alerter le conseil municipal de la chute libre de la démographie des médecins. L'offre de soins en forte baisse va impacter les chances de vie des patients. Les réunions sur ce thème à SLA et au GHRMSA se font dernièrement sans les médecins, alors qu'ils ont des avis à donner, notamment sur les liens entre les stagiaires et les praticiens. Il a une patientèle de 1 200 personnes, avec deux autres collègues, il soigne un total de 4 000 patients. Il faut absolument une relève. M le Maire tient à préciser que SLA est parfaitement au courant de la situation et cherche des solutions. Il dit également que ce n'est pas forcément

la subvention d'une secrétaire qui fera attirer un médecin, cela se situe à un autre niveau. M BOSTAETTER sollicite la création d'une commission de santé pour qu'au moins il y ait un dialogue sur ce thème au niveau local. M le Maire en a pris note.

Fin de la séance 20h02

LE SECRETAIRE
Tugdual LAOUENAN



LE MAIRE
Bernard KANNENGIESER



T BU